REUNION GROUPE LANGUE RESEAU HOSPITALITE

17 septembre 2016 à l'EAMD

Ce document contient le compte rendu de la rencontre et en annexes les comptes-rendus des groupes de travail.

Participants : 42 personnes.

Le RESEAU HOSPITALITE

Jean- Pierre CAVALIE, Cimade, présente le Réseau Hospitalité rappelant que le concept de « sanctuaire » puis d'« hospitalité » est ancien (1880 aux USA, 2006 en PACA). Depuis un an, le concept s'étend en Europe. Le réseau s'est constitué à Marseille en 2015-2016 et des sous-groupes de travail ont été formés à la suite de la rencontre régionale d'avril dernier.

Objectif du Réseau Hospitalité : mettre en relation et en synergie ceux qui veulent que le pays soit un lieu d'hospitalité et d'accueil inconditionnel. Le réseau n'est donc pas une nouvelle association mais une mise en lien de partenaires au service des migrants qui partagent une philosophie de l'accueil. Il rassemble donc des intervenants particuliers, associations ou institutions qui interviennent dans différents domaines (santé, hébergements, droits …).

Le mot « Hôte » a deux sens : celui qui accueille et celui qui est accueilli. Les frontières existent mais il faut des portes d'entrées. L'apprentissage de la langue est une de ces portes d'entrée pour un vivre ensemble.

Une ébauche de « charte » de l'hospitalité est à la disposition des participants. Elle rappelle notre humanité commune et le fait que les droits fondamentaux prévalent sur le cadre juridique.

ACCUEIL

Nous remercions EAMD d'avoir bien voulu nous accueillir dans ses locaux. Tous les présents bénévoles professionnels et organisateurs sont des acteurs de terrain. Les intervenants choisis reflètent une partie des questions qui seront à envisager.

Les migrants accueillis en classe ont souvent des problèmes variés. Les formateurs sont sollicités pour répondre à des questions qui dépassent souvent leurs compétences. Ce ne sera pas le thème de la journée. Mais il est important que les formateurs sachent où trouver l'information et les personnes relais compétentes.

- L'ACT publie tous les deux ans un « répertoire des acteurs associatifs de la Région PACA ; accueillir les nouveaux migrants ». Il est disponible auprès de l'ACT www.approches.fr
- Espace, Centre de ressources pour les acteurs de l'intégration en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, offre une palette d'informations approfondies et répertoires : http://www.espace.asso.fr/
- Le guide du migrant (pour la France) en 4 langues créé par GISTI est publié en ligne sur : http://www.gisti.org/spip.php?article5116
- Le site de Welcome2europe, http://w2eu.info/ , explique les procédures européennes en EN, FR, arabe et Farsi.

1ère partie de la rencontre : faire connaissance

Tour de table des participants :

Le tour de table, les forums de l'après-midi et les moments de rencontre informelle ont permis aux participants individuels et associatifs de mieux faire connaissance.

Une variété de situations est apparue dans les choix pédagogiques (cours individuels, cours en groupe, liberté de programme ou cours sous contrat, théâtre…), les rythmes (cours une ou plusieurs fois par semaine, travail sur projet, …), les types de groupes (mixtes ou non), les procédures d'intégration des nouveaux bénévoles (formés ou pas), les publics (mineurs, adultes avec ou sans papiers…), les autres domaines (activités, accueil juridique, logement, soins…). Certains participants évoquent des problèmes d'assiduité des apprenants. Comment les fidéliser ? Les CADA ne proposent plus de cours et s'adressent aux associations…

Un tableau récapitulatif nous permettra d'établir une vue d'ensemble détaillée de nos activités respectives. Un google drive est accessible sous ce lien :

https://docs.google.com/spreadsheets/d/1_aMswzbrxDi3ijjYH_85-2LWqRqNp6ILj7P-RPp6WwU/edit

Pour la prochaine rencontre 3 organismes/associations pourront à nouveau se présenter de façon détaillée. Merci de vous signaler, SVP.

Les trois choisis pour cette rencontre étaient le CRI, le Collectif FLE et Stéphanie Clerc-Conan de l'Université Aix-Marseille.

Intervention du CRI

Valentina Barbu a présenté les activités du CRI qui a pour mission **la lutte contre l'illettrisme** (de toute la population, donc pas spécifiquement orienté vers la question des apprentissages des migrants).

Son rôle d'appui technique et pédagogique à tous les acteurs de l'enseignement des savoirs de base pour adultes se décline en : information / documentation / professionnalisation/ observation.

Valentina a notamment rappelé l'existence d'un numéro vert **0 800 11 10 35** pour l'orientation et la formation.

Sur le site illettisme.org, on trouve **un répertoire en ligne** des acteurs proposant du FLE (665 lieux de formation /412 structures / 851 actions) avec possibilité de recherches par actions ou par organismes. La mention « à visée d'intégration » sous-entend un accueil inconditionnel aux personnes actuellement non régularisées. **Des feuillets répertoires par arrondissement** sont en création. Celui du centre-ville est déjà disponible. Si vous constatez des manques ou erreurs, vos corrections sont les bienvenues.

Le CRI organise **des journées** d'animation pédagogique, des conférences, rencontres, journées d'étude/formation accessibles aux professionnels et dans la mesure des places disponibles aux bénévoles. L'adhésion suffit pour avoir accès aux formations.

Vous trouverez l'intégralité de l'intervention de Valentina en annexe.

Intervention du COLLECTIF FLE

Depuis 2008 des formateurs FLE se rencontraient pour défendre les droits des salariés. Un collectif a été créé par les formateurs pour réfléchir sur leur métier et pour faire évoluer leur pratique en partageant leurs expériences. **Un blog** reprend leurs activités: http://collectif-fle-marseille.over-blog.com/. Ils se retrouvent une semaine sur deux au **café « la Passerelle »** (près du cours julien), le mardi ou le mercredi.

C'est un espace d'échange de pratiques pédagogiques et d'interrogation sur « l'orientation » des formateurs et sur ce que cette orientation apporte aux migrants.

Le collectif a mené un travail d'enquête sur le ressenti des migrants sur l'apprentissage des langues.

Le collectif s'inquiète de l'orientation prise par les programmes gouvernementaux qui risquent d'instrumentaliser le formateur FLE au-delà de sa fonction normalement vouée à l'acquisition de la langue. Pour rappel, les formateurs auprès de l'OFII doivent proposer une formation consacrée pour 1/3 au monde professionnel, 1/3 à la citoyenneté et 1/3 à la vie pratique. La logique d'évaluation pose question. L'acquisition des papiers est conditionnée à l'obtention du niveau A1.

La question de la place respective des professionnels et bénévoles est posée. Comment s'assurer que des postes finançables soient effectivement confiés à des professionnels ?

Intervention de Stéphanie CLERC-CONAN

L'université ne forme pas des formateurs en alphabétisation. Les études ne sont pas ciblées sur l'apprentissage aux migrants en particuliers. La formation de ce public est pourtant abordée dans les cours de Stéphanie Leclerc-Conan.

Elle nous a livré quelques pistes de réflexion sur **l'hospitalité linguistique** et la pédagogie de projet mettant en valeur les langues de l'apprenant, son contexte de vie et ses envies.

Le cours de français peut être un prétexte pour **créer du lien** comme le rapportent certains participants. L'objectif est de vivre avec cette langue au sein du cours et à l'extérieur.

Les thèmes suivants peuvent servir de point de départ à des échanges plus approfondis avec les migrants : Religion et intégration / langue et intégration / racisme et intégration / classe sociale et intégration / égalité et intégration.

On dit que **l'intégration** se fait par la langue mais on sait que des personnes peuvent s'intégrer sans connaitre beaucoup la langue et que des personnes pratiquant parfaitement la langue peuvent se sentir à l'écart de la société. La pratique orale et la mise en lien avec le vécu des migrants sont importantes. Une palette de références et d'expériences se trouvent dans sa présentation à laquelle vous pouvez accéder via le site du collectif FLE.

L'intervention complète sera disponible sur le site du collectif FLE Sud-est.

NOTA BENE : Les réfugiés qui pourraient étudier à l'université ont maintenant droit à des cours de français. Tous les renseignements se trouvent sous : http://www.etudiant.gouv.fr/pid33626-cid106460/welcome-refugees.html

2ème partie de la rencontre : groupes de travail

Parmi les nombreux sujets soulevés le matin, trois sont ressortis comme les plus immédiatement importants et on fait l'objet de trois groupes de travail :

- La formation des formateurs
- Le dispatching des migrants et bénévoles vers les divers lieux
- Le plaidoyer pour les droits des migrants et des formateurs

Formation des formateurs

10 points importants pour la formation des formateurs :

1. Edification de principes didactiques et éthiques fondateurs d'une Charte (ou Code de déontologie) : les postures du formateur, le regard sur les apprenants, leurs langues, la circulation de la parole, la relation, la dynamique de groupe…
2. la mise à distance de conceptions, notions (analphabète, celui qui ne sait pas écrire le FR ?)
3. une didactique contextualisée : quelques principes, approches, comment valoriser la diversité linguistique et culturelle, apprendre les uns des autres
4. préparer le formateur à l'hétérogénéité, à la prise en compte des conditions de vie, des émotions qui parasitent l'apprentissage…
5. éviter l'infantilisation : comment on s'adresse au public, choisir les situations que l'on étudie : on ne va pas enseigner à prendre le bus à quelqu'un qui a traversé la planète
6. savoir et oser transposer des compétences personnelles en classe : c.à.d. savoir en tant que formateur s'appuyer sur ses propres compétences (ex. une formatrice des AEFTI qui était cuisinière a animé un atelier cuisine avec des migrants (« Du piano à… ? ») > témoignage de Sophie Etienne)
7. les premiers cours : quelles portes d'entrée ?
8. comment les intéresser, les motiver et les fidéliser ?
9. l'apprentissage de la lecture
10. les pratiques : le théâtre (avec écriture de la pièce et mise en scène avec des professionnels), les capsules vidéos, des ressources permettant l'autonomisation, la continuité des apprentissages hors des cours…

Le CRI, ACT, Didac' Ressources (Sophie ETIENNE), Mot à mot (Javotte CHOMEL), le CS Endoume (Nicole Paoli) peuvent intervenir à divers titres. Le CS Endoume qui forme ses formateurs pourrait par exemple accueillir quelques aspirants formateurs de l'extérieur.

Le groupe pourrait se réunir trois fois par an ?

Dispatching X2

- **le dispatching des apprenants** vers les places disponibles dans des cours qui correspondent à leur niveau, attentes et situation administrative.
- **le dispatching des aspirants formateurs** bénévoles ou professionnels vers les structures qui en ont besoin et qui leur correspondraient le mieux.

Comment produire **des listes actualisées** des places disponibles ? Par des bénévoles « dispatching » qui appelleraient chaque structure régulièrement ou les structures qui elles-mêmes feraient

régulièrement rapport de leur situation ou de celle de leur arrondissement ? il faudrait peut-être aussi recenser les lieux ayant des salles disponibles. Il semble que des CADA aient des locaux vacants.

Faut-il effectuer **un accueil** physique des demandeurs d'apprentissage FLE et des aspirants formateurs ou assurer un relais téléphonique ? Faut-il un seul lieu ou avoir une équipe volante circulant dans les lieux où les migrants sont rassemblés/passent ?

Un appel global à bénévoles est-il nécessaire ? Via facebook, affichage, médias ? Il faudrait attendre d'avoir des propositions de formation de formateurs pour lancer cet appel ?

Le CRI propose de faire une place à une personne dans leurs locaux avec accès à l'ordinateur pour gérer l'information sur les cours et structures.

Pour s'adresser aux primo-arrivants, il faudrait des interprètes…peut-être des migrants parlant déjà français. L'accès à des cours dans certaines institutions demande parfois des démarches. **La fonction d'accompagnant** pourrait être créée pour aider dans ces démarches.

La question des **listes d'attente** est abordée. Au vu des expériences et du feed-back donné par les migrants, il vaut mieux donner un nouveau RDV aux demandeurs de cours plutôt que créer une frustration en les mettant sur des listes d'attente sans possibilité de les recontacter rapidement.

Vous pouvez déjà nous envoyer les infos sur vos places disponibles sur le google drive ?

Plaidoyer

Le groupe de travail a fait un état des lieux détaillé de la situation actuelle des moyens et actions mis en place par l'état en 2016. Cette présentation très pertinente se trouve dans le CR du groupe dont nous ne présentons ici que les conclusions. (Voir ANNEXES)

Nous avons la volonté d'interpeler l'Etat sur

- L'impossibilité pour des personnes peu ou pas scolarisée de pérenniser leur situation administrative (carte pluriannuelle ou carte de 10 ans) si le niveau A1 est exigé à l'écrit après 200h maximum et si l'A2 est exigé à l'écrit pour la carte de résident ; EXCLUSION INACCEPTABLE.
- Plus d'une centaine de jeunes migrants de moins de 16 ans qui n'ont pas de pas de place dans un établissement scolaire à cette rentrée.
- Le grand nombre d'actions bénévoles qui pallient aux manques de l'Etat à des endroits qui relèvent de sa responsabilité.
- Et de nombreuses autres choses à formaliser encore !

- 3 pistes à poursuivre sont proposées :

→ **Communiquer à la presse locale et sur les réseaux sociaux** :
Rédaction collective d'un plaidoyer autour de l'évolution de la politique qui concerne le droit des étrangers.
Rq : Stéphanie Clerc Conan a proposé de nous transmettre des textes rédigés dans ce sens en Bretagne.
Projet d'utiliser une plateforme comme we.riseup.net pour élaborer un texte collaboratif.

→ **Rédiger une charte du groupe langue du réseau Hospitalité**, qui définit l'éthique des individus, structures, salariés, bénévoles intervenant dans l'accompagnement linguistique des migrants.
A priori travaillée collectivement à la prochaine rencontre du groupe langue, à confirmer.

→ **Créer un syndicat de formateurs professionnels ou une section FLE d'un syndicat existant** : projet amorcé par le collectif FLE, qui pourrait continuer de le porter, en étant toujours ouvert à tous.

Conclusion

Remerciements à tous les participants d'être venus si nombreux pour partager leurs expériences et nourrir le débat.

Cette « première » ne doit pas rester sans suite. Les participants souhaiteraient **se réunir 3 fois par an.**
Nous nous mettons d'accord sur l'organisation de la **prochaine rencontre en janvier**. Un nouveau lieu devra être trouvé. Cette rencontre sera plus particulièrement vouée à «la formation des formateurs ». **Sophie Etienne de Didac' Ressources** se propose de participer à l'animation de la formation et pourrait la préparer avec d'autres volontaires. La question du financement de cette intervention est posée.

La formation des formateurs doit se baser sur un recensement des besoins et envies des formateurs bénévoles et professionnels et sur les objectifs des différents publics en matière d'apprentissage (oral, écrit, vie quotidienne, préparation d'examen, accès au numérique…). Un temps de la rencontre sera donc consacré à la rédaction d'une charte sur nos objectifs et besoins. On pourra se baser sur des documents près existants car des travaux ont déjà été fait en ce sens. **Vous pouvez nous communiquer les chartes ou idées qui pourraient nourrir une réflexion lors de la journée « formation des formateurs ».**

Un temps de présentation plus approfondi sera de nouveau réservé à trois structures. N'oubliez pas SVP de signaler votre intérêt.

Les groupes de travail sont invités à se réunir entre temps.

Les partenaires de toute la région qui avaient marqué leur intérêt pour les questions « langue » lors de la réunion régionale d'avril pourraient être invités à la rencontre formation.

Aucun participant ne s'est opposé à la diffusion de ses coordonnées aux autres participants mais une certaine discrétion est souhaitée pour les intervenants auprès de sans-papiers.

ANNEXES :

CR groupe « dispatching »

(Pascale et Hassan RESEAU, Hélène et Jean-Baptiste CIMADE, Valentina CRI, Fuseyni MIGRANT et Nicole)

Le dispatching : une idée à préciser, envisager un accueil physique, ou une centralisation des demandes et surtout des offres ?

En fait 2 volets :

1) Le dispatching des demandeurs de cours de français
2) Le dispatching des bénévoles

Pour le point 1) :
Le groupe souligne la nécessité de réactualiser très fréquemment les listes des possibilités de formation et de préciser les modalités d'inscription (coût en particulier) et ce qui est proposé.

Le répertoire du CRI n'est pas vraiment adapté pour cela car il n'est pas exclusivement destiné aux migrants mais à toutes personnes en situation d'illettrisme ou d'analphabétisme.

Idée **d'un lieu dédié** à ce dispatching avec **une équipe constituée** qui fasse un travail préalable de **lien avec les diverses associations** et qui soit aussi **« volante »** dans le sens de se déplacer jusqu'aux migrants dans certains lieux où ils se retrouvent (exemple de la plateforme d'asile)

Cela implique la notion d'interprétariat : mettre dans l'équipe des personnes à même de parler des langues autres et pourquoi pas des migrants

Faire appel à des bénévoles et créer un réseau composé de membres de quelques associations, des « référents » en quelque sorte, réseau qui puisse centraliser le nombre de places libre en temps réel
Prévoir tout de suite une équipe d'au moins 5 personnes (1 personne / structure particulièrement impliquée ?)
Constituer un cahier des charges clair pour faire un appel à bénévoles
Nécessité d'introduire des critères : heures de cours, composition des groupes…
Avoir un bon fichier en ligne

Comment gérer les listes d'attente ?
Exemple concret : à la CIMADE, on inscrit les demandeurs sur liste d'attente, à la Croix rouge lorsque le cours est plein on stoppe les inscriptions et on propose de rappeler dans un ou deux mois
La liste d'attente n'est pas une solution, cela cause du découragement

A la CIMADE, lorsqu'une personne appelle demandant un cours, la personne vérifie d'abord où habite le migrant pour l'adresser au plus près de chez lui.

Proposition de faire rencontrer les demandeurs par les formateurs pour évaluer la motivation ? Cette idée n'est pas retenue car ce n'est pas le rôle des formateurs.

Pour ce qui est des lieux d'enseignement, chercher du côté des CADA : ils auraient des salles vides et manqueraient de formateurs.

Pour le point 2) :

Du fait de l'actualité, regain de propositions de bénévoles mais on les a refusés car crainte par rapport à leurs capacités… Gestion sous optimale des candidatures de bénévoles ?

Procédure de recrutement des bénévoles assez variées : au Secours Catholique, c'est très compliqué, à la Croix rouge le contact se fait à l'occasion d'une réunion d'information puis réunion en + petit groupe pour expliquer ce qui est attendu
Le CRI reçoit des appels de bénévoles, le CRI leur donne le numéro d'associations.

Ou chercher des bénévoles ? Exemple de RESF qui a des compétences et des connaissances, une réactivité pour trouver des places en formation à divers niveaux (lycée pro, université) lorsque des formations sont incomplètes à la rentrée

Proposer un 1er contact avec une ou 2 associations d'accord pour accueillir des « observateurs » dans les cours afin d'appréhender a minima ce à quoi on se destine lorsqu'on veut devenir bénévole FLE

Il faut quand même un minimum d'expérience du monde des migrants et en même temps, on peut avoir de bonnes surprises avec des profils de bénévoles très variés.

Faut-il envisager la création d'une fonction d'accompagnant pour franchir les étapes ? Depuis le début de l'apprentissage jusqu'à des associations plus spécialisées…

En conclusion :

Rester très souple et créer une équipe référente avec des personnes volontaires des structures existantes ou de nouveaux bénévoles pour faire ce double dispatching.

Continuer à soutenir le plaidoyer contre toutes les restrictions dans le domaine de l'accès au français pour les migrants mais démarrer malgré tout cette action dont l'objectif n'est pas de réduire la place des enseignants FLE.

CR groupe Plaidoyer

A. ECHANGES ET PARTAGES D'INFORMATIONS

1) La loi du 7 mars 2016 relative aux droits des étrangers

- Carte pluriannuelle (de 2 à 4 ans) en remplacement de la carte de séjour d'un an

Vigilance des associations que cette carte à terme ne remplace pas plutôt la carte de résident (10 ans) que la carte de séjour dans l'usage, entrainant une précarisation plus grande de la situation administrative des migrants.

- Exigence de niveaux de langue associés aux titres de séjour (décrets à paraitre en octobre)
  - Niveau A1 pour la carte pluriannuelle
  - Niveau A2 pour la carte de résident
  - Niveau B1 oral pour la naturalisation (depuis 2012)

La loi ne précise pas explicitement à ce jour s'il s'agit de niveau oral seulement, ou niveau oral et écrit pour le A1 et le A2 ; on craint qu'il s'agisse de niveau à l'écrit également, quand c'est seulement à l'oral (pour la naturalisation), c'est précisé, l'évolution du marché OFII va également dans ce sens… L'évolution de cette loi est consultable sur lien http://www.vie-publique.fr/actualite/panorama/texte-discussion/projet-loi-relatif-au-droit-etrangers-france.html

2) Le marché OFII 2016-2018

- Une exigence minimum relevée : niveau A1.1 précédemment, avec le DILF, niveau A1 actuellement
- DILF plus obligatoire (et plus pris en charge) dans les parcours OFII, DELF A1 pas prévu au programme, sur initiative et à la charge des apprenants.
- Des financements resserrés sur les primo-arrivants : plus de parcours hors contrat, formation linguistique uniquement pour les signataires du CIR (contrat d'intégration républicaine)
- Un nombre d'heures limitées :
  - pour le 1er marché démarré en février 2016, 50, 100 ou 200h pour le niveau A1 oral + écrit
  - pour le marché complémentaire de cet été 2016, 100h pour le niveau A2 oral + écrit, 50h pour le niveau B1 oral
- Un programme très contraint et très orienté : 1/3 de temps sur l'emploi, 1/3 sur la citoyenneté, 1/3 seulement sur la vie quotidienne (santé, école, courses, services et administrations, loisirs, logement…)

3) Ce que fait l'Etat pour les nouveaux migrants, notamment en PACA

- Financement de l'accueil de groupes de Calais à Istres, dans les locaux de l'AFPA, prise en charge globale dont formation linguistique : accueil en octobre 2015, janvier et mars 2016, a priori plus depuis.
- Financement d'une action linguistique pour les jeunes **réfugiés** (moins de 26 ans), cf le Cieres
- Financement d'actions linguistiques pour les **demandeurs d'asile** cet été 2016 + cette année scolaire (2 jours/semaine), cf Tétraccord
- Autres ?!
- Beaucoup d'actions portées par les bénévoles, dont celle du *Comité citoyen nyonsais des réfugiés,* dans la Drôme, qui organise et gère l'accueil de plusieurs familles syriennes dans

leurs propres familles d'abord, avant d'accompagner ces personnes vers la régularisation de leur situation et l'autonomie ; l'Etat a annoncé une aide de 1500€ par famille, pas encore versée à ce jour (septembre 2016)

4) Les organismes et les formateurs salariés

- Conscient des défections de l'Etat, on sait également que certains organismes font un mauvais usage des financements publics qu'ils reçoivent et desservent ainsi la cause même qu'ils devraient faire avancer : des conditions dignes pour les personnes formées et accueillies, et pour celles qui les accompagnent.
- Dans le même sens, les conditions indignes que certaines structures proposent aux formateurs (contrat, salaire, temps de préparation, etc.) sont inacceptables et impactent la qualité de l'accompagnement pédagogique que ces formateurs peuvent faire auprès des apprenants.

5) Des revues et des films

- La revue CQFD de juillet août, spéciale langue
- Programme court "Migrants, mi-hommes", #Datagueule, sur You tube
- Le documentaire "Le véritable coût de l'immigration", France 5, sur You tube
- Film d'animation "L'immigration en France", Médiapart, sur You tube

B. PISTES D'ACTION

- Nous avons <u>la volonté d'interpeler l'Etat sur</u>

- L'impossibilité pour des personnes peu ou pas scolarisée de pérenniser leur situation administrative (carte pluriannuelle ou carte de 10 ans) si le niveau A1 est exigé à l'écrit après 200h maximum et si l'A2 est exigé à l'écrit pour la carte de résident ; EXCLUSION INACCEPTABLE.
- Plus d'une centaine de jeunes migrants de moins de 16 ans qui n'ont pas de pas de place dans un établissement scolaire à cette rentrée.
- Le grand nombre d'actions bénévoles qui pallient aux manques de l'Etat à des endroits qui relèvent de sa responsabilité.
- Et de nombreuses autres choses à formaliser encore !

- <u>3 pistes à poursuivre</u> :

→ **Communiquer à la presse locale et sur les réseaux sociaux** :
Rédaction collective d'un plaidoyer autour de l'évolution de la politique qui concerne le droit des étrangers.
Rq : Stéphanie Clerc Conan a proposé de nous transmettre des textes rédigés dans ce sens en Bretagne.
Projet d'utiliser une plateforme comme we.riseup.net pour élaborer un texte collaboratif.

→ **Rédiger une charte du groupe langue du réseau Hospitalité**, qui définit l'éthique des individus, structures, salariés, bénévoles intervenant dans l'accompagnement linguistique des migrants.
A priori travaillée collectivement à la prochaine rencontre du groupe langue, à confirmer.

→ **Créer un syndicat de formateurs professionnels ou une section FLE d'un syndicat existant** : projet amorcé par le collectif FLE, qui pourrait continuer de le porter, en étant toujours ouvert à tous.